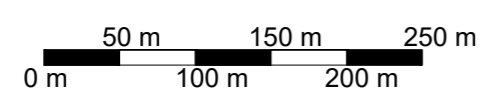


**PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

2. DOCUMENT GRAPHIQUE
2.1 Ensemble de la commune

<p>Revisions, modifications et mises à jour</p>
<p>Pièce n° 2.1</p>
<p>Approuvée par délibération du Conseil Communautaire : le</p>
<p>Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois</p> <p>24 "Le Vay du Saal" - 70230 MONTBOZON Tel : 03.84.92.34.70 - Fax : 03.84.92.30.33 contact@ccpmc.fr</p>



LEGENDE :

- Limite de zones
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Zone à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nc** Secteur de la zone N où l'activité de carrière est autorisée
- Voies à préserver, modifier ou créer (article L151-38 du C.U.)
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain - risque fort (étude Alpéoriques)
- Secteur concerné par des risques d'inondations (atlas des zones inondables du Rhans)
- RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
- Plans d'eau, cours d'eau
- Zones humides : zones humides issues de l'inventaire DREAL
Milieux humides : zones humides potentielles non prospectées en raison d'un défaut d'accès issues de l'inventaire SMAMBVO
- Espaces boisés classés à protéger (article L. 113-1 du C.U.)
- Plantations d'alignements à créer (article L. 113-1 du C.U.)
- Élément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur (article L.151-19 du C.U.)
- Élément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U. : ripisylve des cours d'eau
- Corridors écologiques à préserver au titre de l'article L.151-23 du C.U.
- Élément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un espace vert attenant au lavoir et réhabilitation du lavoir	Commune	209 m²

